

Séance du 15 Décembre 2022

Délibération n° D2022-063

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16

Date de la convocation
09 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-huit heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CADAUX Didier, Le Maire**

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, LOPEZ Émilie, MUYS Élisabeth et VICENTE Florian.

Excusé(s) : CARRIERE Philippe (pouvoir à CHUREAU Esther), EGEA Frédéric (pouvoir à LEPETIT Philippe),

Absent(s) : CARRIERE Edith, FAGES Christine, THOMAS Remi

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MUYS Élisabeth, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Eau Assainissement 2022 : Décision modificative n°04

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la décision modificative n°04 ajuste le budget de l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » suite à des intérêts d'emprunts supérieurs à la prévision de l'emprunt à taux variable.

Il conviendrait d'adopter les écritures suivantes :

Virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	100.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	100.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		100.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		100.00 €

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte, cette décision modificative.

Séance du 15 Décembre 2022

Délibération n° D2022-063

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 15 Décembre 2022

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Eau Assainissement 2022 : Décision modificative n°04

.....

Date de décision: 15/12/2022

Date de réception de l'accusé 19/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20221215_063

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20221215-20221215_063-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DOCBUDG-21120225400036-012038-DM4-2022-19122022.xml (99_BU-012-211202254-20221215-20221215_063-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB-D2022-063_EAU ASST_DM 4.pdf (70_DE-012-211202254-20221215-20221215_063-BF-1-1_2.pdf)

Budget Eau Assainissement : DELIB-D2022-063_EAU ASST_DM 4